12°12

CONVENTION NATIONALE.

ADRESSE

DES

OFFICIERS MUNICIPAUX

DE LA ROCHELLE,

A LA CONVENTION NATIONALE,

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE, ENVOYÉE AUX DÉPARTEMENS ET AUX ARMÉES.

Cne FRC 4507

La Rochelle, le 14 mars 1793, l'an second de la république française, 8 heures du soir.

CITOYEN PRÉSIDENT,

La loi sur le mode du recrutement nous est parvenue officiellement le 8 de ce mois, avec l'état des hommes que notre commune devoit fournir, porté à 240.

Nous avons indiqué une réunion de nos concitoyens pour le dimanche 10, dans la ci-devant cathédrale.

Dans cette assemblée, nous avons lu votre adresse,

M+W 8201

et la loi, et nous avons donné connoissance de la fixation du contingent.

Nos concitoyens n'ont exprimé qu'un vœu : celui d'obéir à vos décrets, et de se dévouer pour la cause de la liberté et de l'égalité.

Cent quatre-vingt souscriptions volontaires ont été faites dans cette première séance, sous les yeux des pères et mères, et avec leur applaudissement, et 83 qui ont été faites depuis, ont porté le nombre de ceux qui se consacrent volontairement à la défense de la patrie, dans cette commune, à celui de 263, qui excède de 23 le contingent.

Nous pouvons vous promettre qu'il ne coûtera pas un seul denier à la nation pour habiller, armer et équiper ces 263 hommes.

A l'instant même de notre première séance, et sans autre invitation que celle du patriotisme, les pères des jeunes défenseurs, et les citoyens qui ne pouvoient s'inscrire, ont présenté à la patrie des offrandes nombreuses en or, argent, habits et effets. Les citoyennes nous firent demander une séance à laquelle elles pussent être admises à présenter leurs offrandes. Les Rochellaises ont, dans cette séance, rappelé, et peut-être surpassé le dévouement des femmes de la Grèce et de Rome; elles ont offert à l'envi, leurs anneaux, leurs bracelets, leurs bijoux les plus précieux. Ces offrandes s'élèvent à plus de 46,000 liv. en or, argent et assignats, et à plus de 15,000 liv. en divers effets, dans le nombre desquels sont 104 habits complets.

Si vous considérez, citoyen président, que la population et la richesse de cette ville sont considérablement diminuées; que la majeure partie de nos concitoyens sont attachés au service de la mer; que

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

nous avons déja fourni des défenseurs à toutes nos armées, et que nous les avons habillés ; que, placés dans une ville fortifiée, nous avons notre sol à défendre ; vous mettrez quelque prix au dévouement des Rochellais, et vous ferez ratifier par la Convention la promesse que nous leur avons faite de déclarer qu'ils ont bien mérité de la patrie.

Nous venons de tenir la dernière séance pour proclamer les noms des 263 généreux défenseurs de la patrie : de nouvelles offrandes ont été faites.

Nous avons parlé du besoin de faire partir demain 300 hommes pour aller, avec les 200 que nous avons fournis ce matin, se joindre à la force armée employée contre les malveillans qui troublent une partie du département de la Vendée et de la Loire-Inférieure. A peine avons-nous eu parlé de ce besoin, que tous les citoyens inscrits se sont levés, et ont demandé à être admis dans ce détachement : nous n'avons pu résister à cette preuve non-équivoque de leur dévouement. Nous avons accepté 150 d'entr'eux qui sont déja habillés et avoués.

Les officiers municipaux de la Rochelle.

Signé, Délu, *maire ;* Pinet, Dubois, Jos. Chaize, Louis Admyrauld, Lespinas, Chopard de Maillot, Garnaut, Pellier, le Boul, Delacoste, *procureur de la commune.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.